

# CLUB MECENES LIMOUSIN

Le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin (CEN Limousin) est une association Loi 1901 qui a pour mission de préserver et gérer les éléments les plus précieux de notre patrimoine naturel et de nos paysages. Nous achetons à l'amiable des landes et des tourbières que nous remettons en pâturage après leur restauration afin de concilier préservation de la faune et de la flore avec maintien des agriculteurs locaux (pâturage ovins et bovins).

Notre objectif ultime consiste à réintégrer dans le tissu économique local, les espaces que nous maîtrisons. A ce jour, 81 éleveurs de la région utilisent nos sites.



Pierre SELIQUER  
Directeur  
Conservatoire d'espaces naturels du Limousin  
6 ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence  
06 07 22 23 10 - 05 55 03 98 22  
pseliquer@conservatoirelimousin.com  
www.conservatoirelimousin.com

Depuis quelques années, le CEN acquiert également des vieilles forêts feuillues dans les Gorges de la Dordogne en Corrèze, afin de préserver les aires de nidification de 2 aigles forestiers migrateurs menacés de disparition: **l'Aigle botté et le Circaète Jean le Blanc.**

Nous avons localisé et géo référencé chaque nid d'Aigle et contactons les propriétaires dans un rayon de **30 hectares autour des aires afin d'engager leur protection foncière.**

Pour financer ces acquisitions, nous mettons en place depuis le mois de mai 2014 un Club des partenaires du Conservatoire réunissant des TPE et des PME régionales, une par branche d'activités afin qu'il n'y ait pas de concurrence. **A ce jour, 9 entreprises ont signé un accord** (2 ou 3 ans) avec des montants annuels s'étalant de 1 000€ à 3 000 € (2 carriers appartenant au même groupe, une entreprise d'entretien de parcs et jardins, une entreprise du BTP, une entreprise spécialisée dans la fourniture de matériaux de construction écologiques, une compagnie d'assurance, une entreprise spécialisée dans l'extrusion de matières plastiques....).

Il est à notre sens très important d'avoir à l'esprit les éléments suivants :

- c'est l'entreprise qui décide de la durée de son investissement et du montant (minimum 500€/an à xxxxx €),
- ce montant peut être variable d'une année sur l'autre en fonction du résultat de l'entreprise,
- **ce montant est déductible à 60% de l'impôt sur les sociétés.** Ainsi un don de 1000 € ne coûte en réalité que 400 €. En effet, les missions du Conservatoire sont reconnues d'intérêt générale.



Même si le mécénat est une démarche "désintéressée", il est évident qu'il faut qu'il y ait un retour, au moins en terme d'image pour l'entreprise citoyenne. En fonction des souhaits de chacun, voici ce que l'on peut proposer tout en sachant que la discussion reste ouverte et les propositions bienvenues :

- **présence de l'entreprise sur notre site internet** (nous allons créer une page relative au Club des entreprises partenaires du Conservatoire d'espaces naturels du Limousin) via un lien,
- **présentation de l'entreprise sur l'un de nos bulletins de liaison** (bulletin à destination des adhérents du CEN : membres individuels environ 400 foyers quasi exclusivement régionaux, tous les conseillers régionaux et généraux de la région, la plupart des administrations....). Ce bulletin est édité 2 fois par an.
- **on pourrait mettre à disposition un panneau de petite dimension** qui indique que l'entreprise XXX est une entreprise citoyenne qui aide le CEN Limousin (intéressant en termes d'image à la Foire expo ou autres...)
- **visite annuelle d'un site et/ou rencontre annuelle** entre les différentes entreprises partenaires.....